

L'après-2015 : **l'éducation que nous voulons**



© UNICEF/NH02010-2742/MARTA RAMONEDA



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture



Contexte

Le mouvement mondial en faveur de l'Éducation pour tous, lancé à Jomtien en 1990 et réaffirmé à Dakar en 2000, est le plus important engagement en faveur de l'éducation de ces dernières décennies. Les efforts menés depuis le tournant du millénaire ont abouti à des progrès significatifs. Toutefois, il n'est guère probable que l'agenda de l'Éducation pour tous (EPT) soit respecté et que les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) liés à l'éducation soient atteints d'ici à 2015. C'est pourquoi il existe aujourd'hui un consensus sur le besoin d'un nouvel agenda pour l'éducation tourné vers l'avenir, afin de mener à bien le travail engagé en dépassant le contenu et la portée des objectifs actuels pour répondre à de nouveaux défis, atteindre les groupes les plus marginalisés et mettre plus fortement en valeur l'équité, la qualité et l'apprentissage.

Les consultations menées au niveau mondial auprès des gouvernements, de la société civile, du secteur privé et de la jeunesse ont identifié l'éducation comme une priorité essentielle du programme de développement pour l'après-2015. L'éducation est perçue comme une condition indispensable à l'épanouissement humain, à la paix, au développement durable, à la croissance économique, à l'accès à un travail décent, à l'égalité entre les sexes et à une citoyenneté mondiale responsable. Elle contribue aussi à la réduction des inégalités et à l'éradication de la pauvreté, en créant les conditions et en suscitant les opportunités nécessaires à une société juste, inclusive et durable. L'éducation doit donc être placée au cœur de l'agenda du développement mondial.

Le Comité directeur de l'EPT, un organe représentatif des principaux acteurs de l'éducation au niveau international, créé à l'initiative de l'UNESCO, a développé une nouvelle vision détaillée de l'éducation post-2015. Lors de la Réunion mondiale sur l'EPT de 2014, organisée par l'UNESCO au Sultanat d'Oman du 12 au 14 mai 2014, les responsables mondiaux de l'éducation ont adopté l'Accord de Mascate qui exprime leur vision commune du futur agenda pour l'éducation.

Objectif primordial et cibles mondiales proposés pour l'éducation post-2015

L'OBJECTIF PRIMORDIAL PROPOSÉ EN VUE DE L'AGENDA POUR L'ÉDUCATION POST-2015 EST LE SUIVANT :

« Assurer une éducation équitable, inclusive et de qualité et un apprentissage tout au long de la vie pour tous, d'ici à 2030 »

Cet objectif se traduit en sept propositions de cibles mondiales pour l'éducation, qui ont été définies au terme de consultations approfondies. Cinq de ces cibles portent sur des résultats et deux sur des intrants, les secondes étant jugées indispensables pour atteindre les premières.

CIBLE 1

D'ici à 2030, au moins x % des filles et des garçons sont préparés pour l'école primaire grâce à leur participation à l'éducation et la protection de la petite enfance de qualité, dont au moins une année d'enseignement préprimaire gratuit et obligatoire, une attention particulière étant portée à l'égalité des genres et aux plus marginalisés.

Étant donné l'impact positif immédiat et à long terme de l'éducation et de la protection de la petite enfance (EPPE), non seulement sur le bien-être et le développement des enfants et leur préparation à l'école mais aussi sur le développement économique et social des sociétés, le système d'EPPE devrait être développé et tous les enfants devraient avoir accès à au moins une année d'enseignement préprimaire.

CIBLE 2

D'ici à 2030, toutes les filles et les garçons suivent jusqu'à son terme un cycle d'éducation de base de qualité, gratuit et obligatoire, de 9 années au moins, et obtiennent des résultats d'apprentissage pertinents, une attention particulière étant portée à l'égalité des genres et aux plus marginalisés.

Le futur agenda pour l'éducation devrait assurer l'offre d'un cycle complet d'éducation de base. Il devrait veiller à ce que tous les enfants, quelle que soit leur situation, accèdent à et suivent jusqu'à son terme un cycle d'éducation de base de qualité, gratuit et obligatoire, d'au moins 9 années, incluant au minimum le primaire et le premier cycle du secondaire, mais pouvant également s'étendre au-delà selon le contexte propre à chaque pays.

Il devra aussi, de façon essentielle, viser à l'obtention de résultats d'apprentissage pertinents, mesurés au regard de normes d'apprentissage reconnues.

CIBLE 3

D'ici à 2030, tous les jeunes et au moins x % des adultes atteignent un niveau de compétence suffisant en matière d'alphabétisme et de numératie pour participer pleinement à la société, une attention particulière étant portée aux filles et aux femmes et aux plus marginalisés.

L'alphabétisme est une condition indispensable pour mettre à profit les opportunités d'apprentissage tout au long de la vie et ces compétences doivent être comprises comme un continuum, avec des niveaux et des usages différents selon les contextes. Tous les jeunes et les adultes doivent acquérir un niveau de compétence suffisant en matière de lecture et d'écriture pour pouvoir remplir efficacement leur rôle au foyer, à l'école, au travail et dans la société. Étant donné la persistance et l'ampleur du défi qui subsiste à cet égard, aussi bien dans les pays en développement que dans les pays développés, les futures actions en faveur de l'éducation doivent inclure des efforts accrus en ce domaine.

CIBLE 4

D'ici à 2030, au moins x % des jeunes et y % des adultes possèdent les connaissances et les compétences nécessaires pour accéder à un emploi décent et vivre dans la dignité, grâce à l'enseignement et à la formation techniques et professionnels, au deuxième cycle du secondaire et à l'enseignement supérieur, une attention



particulière étant portée à l'égalité des genres et aux plus marginalisés.

Au vu des changements socio-économiques actuels, une approche nouvelle, plus intensive, pour acquérir des connaissances et des compétences nécessaires afin d'accéder à un travail décent et vivre dans la dignité est requise. Cela implique de permettre aux jeunes d'acquérir une série de compétences pertinentes à travers diverses filières d'éducation et de formation, d'améliorer les modalités du passage de l'éducation à la vie active et de renforcer les possibilités de perfectionnement et de reconversion des adultes dans la perspective de l'apprentissage tout au long de la vie.

CIBLE 5

D'ici à 2030, tous les apprenants acquièrent les connaissances, aptitudes, valeurs et attitudes nécessaires à l'édification de sociétés durables et pacifiques, y compris au moyen de l'éducation à la citoyenneté mondiale et de l'éducation au développement durable.

Les défis que pose le monde interconnecté d'aujourd'hui, qui évolue rapidement sous l'effet de la mondialisation, exigent que les individus de tous âges acquièrent des connaissances, aptitudes, valeurs et attitudes leur permettant de contribuer en tant que citoyens du monde responsables à la paix et au développement durable. L'éducation est le moyen essentiel de préparer les individus à agir en faveur de l'intégrité de l'environnement, de la viabilité de l'économie et d'un monde juste, tolérant, inclusif et sûr pour les générations actuelles et futures.

CIBLE 6

D'ici à 2030, tous les gouvernements font en sorte que tous les apprenants reçoivent un enseignement dispensé par des enseignants qualifiés, possédant une formation professionnelle, motivés et soutenus de manière adéquate.

La qualité de l'éducation dépend fondamentalement de la qualité des enseignants. Les enseignants occupent une place de premier plan dans l'éducation et la formation, de l'EPPE à l'enseignement supérieur, et cela aussi bien dans les contextes formels que non formels. Le futur agenda de l'éducation devrait donc veiller à ce que les gouvernements et les partenaires de l'éducation investissent pour remédier à la pénurie d'enseignants et améliorer les performances des enseignants.

CIBLE 7

D'ici à 2030, tous les pays consacrent à l'éducation au moins 4 à 6 % de leur produit intérieur brut (PIB) ou 15 à 20 % de leurs dépenses publiques, en ciblant en priorité les groupes les plus démunis, et renforcent la coopération financière en faveur de l'éducation, en privilégiant les pays qui en ont le plus besoin.

Le nouvel agenda de l'éducation ne pourra être mis en œuvre sans un financement adéquat. Il est donc nécessaire que les gouvernements renouvellent clairement leur engagement à fournir un financement équitable conforme aux priorités nationales en matière d'éducation, et que se renforce la coopération financière en faveur de l'éducation entre toutes les parties prenantes, y compris à partir de sources bilatérales et multilatérales.



Vision et principes de l'agenda pour l'éducation post-2015

L'agenda de l'éducation post-2015 doit être ambitieux, réformateur et holistique, et faire partie intégrante du programme plus large de développement de l'après-2015. Il doit être d'application universelle et mobiliser toutes les parties prenantes dans tous les pays. L'éducation doit être un objectif autonome dans le programme plus large de développement pour l'après-2015 et doit s'inscrire dans un objectif primordial, assorti de cibles globales mesurables et d'indicateurs. En outre, elle doit être intégrée à d'autres objectifs de développement.

Le futur agenda pour l'éducation doit se fonder sur les droits et refléter une perspective reposant sur l'équité et l'inclusion, veillant en particulier à assurer l'égalité entre les sexes et à surmonter toutes les formes de discrimination dans et par l'éducation, pour que personne ne soit laissé derrière. Il doit favoriser l'éducation de base gratuite et obligatoire. Il doit élargir la conception de l'accès pour tous afin de refléter des résultats d'apprentissage pertinents par le biais d'une éducation de qualité à tous les niveaux, de l'éducation de la petite enfance à l'enseignement supérieur, dans des environnements sûrs et sains. Il doit adopter une approche holistique, être conçu dans l'optique de l'apprentissage tout au long de la vie et offrir de multiples circuits d'apprentissage utilisant des méthodes novatrices, ainsi que les technologies de l'information et de la communication. Il doit renforcer les approches comme l'éducation à la citoyenneté mondiale et l'éducation au développement durable, qui favorisent les attitudes et comportements de nature à promouvoir la paix, la résolution des conflits et la compréhension mutuelle, la tolérance, l'esprit critique et le respect de la diversité culturelle et de l'environnement.

Mesurer et contrôler les progrès

Pour avoir un impact réel, l'agenda pour l'éducation post-2015 doit être clairement défini et mesurable. Cela exige de définir précisément les notions impliquées dans chaque cible et de convenir d'un ensemble d'indicateurs sur la base de données exactes et fiables et des normes internationales, afin d'assurer la validité des comparaisons entre pays et aussi dans le temps. Certaines des cibles proposées pourront être mesurées à l'aide d'indicateurs existants mais, pour d'autres, des indicateurs nouveaux devront être mis au point. C'est pourquoi l'Institut de statistique de l'UNESCO assure la coordination d'un groupe technique consultatif comprenant des experts de l'UNICEF, de la Banque mondiale, de l'OCDE, du Rapport mondial de suivi sur l'EPT et de l'UNESCO. Sa tâche est de recenser et d'examiner les indicateurs existants qui pourraient être utilisés aux fins du nouvel agenda pour l'éducation et d'aider à développer de nouvelles mesures pour le suivi des progrès de l'éducation dans le monde.

Le futur agenda pour l'éducation devrait prévoir une approche commune pour le contrôle de la mise en œuvre des objectifs internationaux, en offrant une flexibilité suffisante pour tenir compte des aspirations spécifiques de chaque pays. C'est pourquoi, en sus de normes d'évaluation comparative et d'indicateurs mondiaux, l'agenda inclura aussi des modalités pour la définition de cibles dans chaque pays et le développement, au niveau national, d'indicateurs aptes à prendre en compte les priorités et contextes spécifiques.



© UNICEF/H420130246/JHO OSE

Pour assurer efficacement le suivi des progrès aux niveaux mondial et national, il sera essentiel de renforcer les mécanismes et capacités dont a besoin chaque pays pour recueillir et transmettre des données de façon exacte et en temps opportun. Cela contribuera à renforcer la responsabilité dans la gouvernance de l'éducation. D'autre part, des mécanismes mondiaux comme le Rapport mondial de suivi sur l'EPT devraient être maintenus afin d'assurer que le progrès global de l'éducation demeure une priorité à l'échelon politique le plus haut.

Pour plus d'informations :

UNESCO
7, place de Fontenoy
75352 PARIS 07 SP
France
www.unesco.org
efa@unesco.org

UNICEF
3 United Nations Plaza
NEW YORK, NY 10017
Etats-Unis d'Amérique
www.unicef.org
education@unicef.org